



PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE POUR SOUTENIR LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS ET LA PRÉSERVATION DES OUVRAGES DE DRAINAGE

La réalisation d'ouvrages de drainage dans la zone périurbaine de Dakar n'est pas suffisante pour faire face au risque d'inondation. Elle doit être accompagnée d'une prise de conscience et d'une importante mobilisation citoyenne. Le PROGEP a accompagné la réalisation des infrastructures par une action d'information et sensibilisation des collectivités territoriales et des communautés pour qu'elles deviennent les promotrices de comportements et d'initiatives nécessaires à renforcer leur résilience. Il a aussi soutenu la mise en place de Comités Locaux d'Initiative pour la Gestion des Eaux Pluviales et l'adaptation au changement climatique (COLIGEP) pour coordonner et pérenniser la dynamique insufflée.

■ CONTEXTE

Pour protéger les populations des quartiers périurbains de Dakar des inondations, en 2006, l'État Sénégalais, dans le cadre du programme Jaxaay, a réalisé des bassins de rétention dans les dépressions les plus importantes de la zone. Ces ouvrages souffraient de problèmes chroniques liés aux nombreuses ordures ménagères déversées par les populations riveraines qui, faute d'alternatives, s'en servaient comme de dépotoirs sauvages. Le manque de sécurisation des bassins en termes de murs de clôture et d'éclairage public occasionnait de nombreux cas de noyade et d'agressions.

Dans les quartiers des départements de Pikine et Guédiawaye des organisations de la société civile étaient déjà actives dans la lutte contre les inondations et œuvraient pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

Cependant, elles souffraient d'un manque de structuration, de capacités et de moyens pour être efficaces.

L'insuffisance de compétences des acteurs communautaires pour la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre les inondations efficaces, les habitudes néfastes des populations et leur manque de connaissances sur les comportements résilients à adopter, a augmenté l'exposition des milieux urbains aux risques climatiques.

Par ailleurs, les travaux du PROGEP étant prévus dans un milieu urbain très densément peuplé, cela a rajouté à la complexité du Projet. Cette situation, sans une préparation, une planification adéquate et la collaboration des riverains, a multiplié les risques de désagréments pour les habitants et rendu les opérations compliquées et dangereuses.



Avant l'intervention du PROGEP, les communautés n'avaient pas les moyens nécessaires pour faire face à la gravité des inondations. Sur la photo, des habitants de Dalifort-Foirail déplacent une pompe pour évacuer les eaux pluviales.

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Le PROGEP a promu l'engagement des communautés et la participation des bénéficiaires pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la durabilité des ouvrages de drainage. Il s'est adressé prioritairement à deux groupes cibles : les acteurs nationaux et les acteurs locaux (élus, collectivités locales, structures intercommunales, populations de la zone du projet) afin qu'ils s'approprient les objectifs du projet et participent activement à leur réalisation. De plus, par cette approche, le PROGEP souhaitait soutenir la culture de la lutte contre les inondations, du renforcement des capacités et des connaissances des parties prenantes pour faire face aux risques climatiques.

Une stratégie d'Information, Éducation et Communication (IEC) a été conçue pour inciter les publics cibles à respecter les zones non-construc-tibles (identifiées dans les Plans d'Urbanisme de Détails-PUD¹) et à participer de façon proactive à la réalisation et la maintenance des ouvrages de drainage prévus dans le projet². Elle a été déployée, dans les quartiers concernés, avant, pendant et après la réalisation des travaux, par des « facilitateurs sociaux ».

L'ADM a confié ces travaux d'ingénierie sociale à l'ONG ENDA-ECOPOP et au Cabinet MSA. Les deux organisations ont œuvré de façon complémentaire et collaborative. ENDA-ECOPOP a mené ses activités dans la zone de Dalifort et Thiourour. MSA s'est occupé de celle de Yeumbeul et Mbeubeuss. Leurs actions ont permis de concrétiser la stratégie IEC sur le terrain, d'accompagner la création et la structuration de COLIGEP et de développer des Projets d'Investissement Communautaires (PIC)³ dans les communes concernées.

1 Voir note de capitalisation « Doter les territoires d'outils de planification et de gestion urbaine intégrant les risques climatiques »

2 Voir les notes de capitalisation « Éradiquer durablement les inondations par la mise en place d'un système de drainage innovant » et « Promouvoir les réformes nécessaires pour assurer durablement l'exploitation et la maintenance des ouvrages de drainage »

3 Voir la note de capitalisation « Investir dans des projets communautaires pour favoriser le développement urbain durable »

RÉALISATIONS



MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



9

Comités Locaux d'Initiatives et de Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP) mis en place par les municipalités



1

programme de formation organisé au profit des 9 COLIGEP pour 240 participants



INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES RISQUES CLIMATIQUES



84 000 personnes sensibilisées (dont 53% de femmes)



1 320 rencontres communautaires organisées dans les communes d'intervention



12 caravanes de sensibilisation pour la préservation des ouvrages de drainage



32 émissions décentralisées dans les quartiers



64 émissions radiophoniques en studio



100 000 personnes touchées par émission en moyenne



+100 spots

d'information et de sensibilisation sur des thèmes liés à la gestion environnementale, la sécurisation des chantiers, la préservation des ouvrages de drainage, la promotion des pratiques résilientes, l'entretien préventif, etc.

■ CHANGEMENTS INDUITS

Une nouvelle approche pour minimiser les désagréments pendant les travaux en milieu urbain

Pour minimiser les impacts négatifs et les nuisances de l'exécution de travaux complexes, menés dans un contexte urbain dense et peuplé, le PROGEP a développé un dispositif visant à intégrer le plus possible les communautés à l'exécution des activités. Les riverains ont bien apprécié la démarche et ont participé activement à la bonne réussite des activités. Leur connaissance des quartiers a été mise à profit pour identifier des éventuels facteurs de risques et éviter des accidents mettant en danger les personnes et/ou susceptibles de provoquer des dégâts pouvant retarder les travaux. Avant le démarrage des travaux, des séances d'information ont eu lieu pour permettre aux habitants des quartiers concernés de comprendre les objectifs et les modalités de réalisation des ouvrages de drainage. Au cours de ces séances, les avis et les préoccupations des résidents ont été sollicités et pris en compte. Des visites d'inspection ont été effectuées par des représentants désignés pour suivre l'avancement des travaux. Un système de gestion de plaintes a été organisé pour gérer les dégradations occasionnées par les chantiers.

Une dynamique collaborative entre communautés et collectivités formalisée pour lutter contre les risques climatiques

Le PROGEP a soutenu la mise en place d'un Comité Local d'Initiative pour la Gestion des Eaux Pluviales et l'adaptation au changement climatique (COLIGEP) dans chacune des 9 communes de sa zone d'intervention : Hann Bel Air, Dalifort-Foirail, Yeumbeul-Sud, Yeumbeul-Nord, Djeddah Thiaroye Kaw, Malika, Medina Gounass, Keur Massar et Wakhinane-Nimzatt. Avant le projet, des comités, non formels, de lutte contre les inondations existaient déjà dans les quartiers confrontés régulièrement à ces phénomènes. Malgré la bonne volonté, la capacité d'action de ces structures était limitée. Leur voix était peu ou mal entendue par les administrations. Les COLIGEP permettent aujourd'hui de coordonner la mobilisation des acteurs communautaires et des collectivités locales pour garantir la durabilité des ouvrages, la gestion des risques climatiques et la qualité de vie sur le territoire. Les missions réalisées par ces comités dif-

fèrent selon les nécessités spécifiques des communes. Ils peuvent être chargés, entre autres, de : (i) coordonner et orienter les initiatives des acteurs communaux engagés dans la lutte contre les inondations ; (ii) jouer un rôle d'interface entre les communautés locales et les intervenants extérieurs (comme dans le cas de la gestion des plaintes au cours du PROGEP) ; (iii) sensibiliser les populations au respect des zones non constructibles ; (iv) formuler des orientations lors des aménagements urbains ; (v) soutenir la mise en œuvre des plans d'entretien et de maintenance.

Des communautés mobilisées pour assurer la durabilité des ouvrages

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation et Communication, 1320 rencontres d'information ont été menées dans les quartiers, 84 000 membres des communautés des villes de Pikine et Guédiawaye ont été sensibilisés et ont pu saisir l'utilité du système de drainage. Ces citoyens connaissent et évitent les comportements qui menacent la pérennité des ouvrages réalisés : dépôts d'ordures dans et à proximité des ouvrages, branchements clandestins, évacuation des boues de vidange de fosses septiques dans les bassins, etc. Ils participent, sous la supervision des COLIGEP, à la surveillance des ouvrages et sont mobilisés pour assurer la qualité du cadre de vie dans leurs quartiers. Ils ont une meilleure conscience collective et citoyenne de la préservation des voies d'eaux pluviales.

Des Organisations Communautaires de Base (OCB) mieux outillées pour renforcer la résilience des quartiers

Les OCB ont été largement mobilisées pour mettre en œuvre l'approche participative qui a orienté la stratégie IEC. Elles ont obtenu des moyens logistiques pour mieux assumer leur rôle. Des représentants des OCB et des COLIGEP ont suivi un programme de formation sur les questions de la gestion des risques climatiques et la maintenance des ouvrages de drainage. Les moyens, les connaissances et les savoir-faire acquis par les OCB et leurs membres sur ces questions sont un capital important pour le développement et la résilience des quartiers concernés.





FÉDÉRER LES FORCES COMMUNAUTAIRES POUR LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES : LE COMITÉ LOCAL D'INITIATIVE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (COLIGEP)

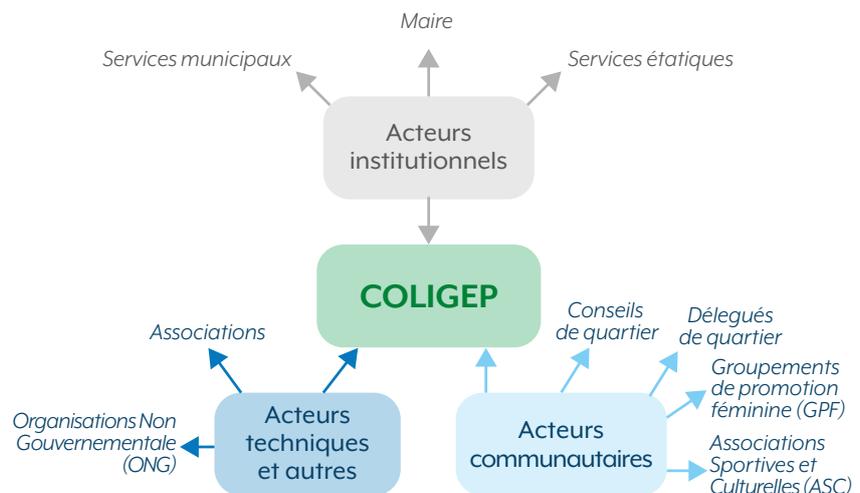
Le COLIGEP est un cadre de conception, de planification et de coordination opérationnelle des initiatives des acteurs communautaires (les élus locaux, les services municipaux et les associations communautaires de quartier) dans la lutte contre les inondations. Le COLIGEP contribue à favoriser la mobilisation des acteurs locaux pour la gestion des risques climatiques et il facilite la gestion concertée des Projets d'Investissement Communautaires (PIC) et des aménagements prévus, pour une bonne préservation des ouvrages de drainage et des voies naturelles de passage d'eaux pluviales.

Le COLIGEP est un organe communal créé par arrêté municipal. Il évolue sous l'autorité du Maire qui désigne un représentant et regroupe les représentants des délégués de quartiers, des groupements de femmes, de jeunes, ainsi que les associations œuvrant pour la réduction des risques d'inondation et l'amélioration du cadre de vie. Le Comité est composé de sous-comités définis de manière thématique qui sont chargés de la ré-

flexion, de l'exécution, du suivi et des prises de décisions spécifiques à leurs attributions.

Dans le cadre du PROGEP, 9 COLIGEP ont été mis en place par les conseils municipaux des communes de Hann Bel Air, Dalifort-Foirail, Yeumbeul-Sud, Yeumbeul-Nord, Djeddah Thiaroye Kaw, Malika, Medina Gounass, Keur Massar et Wakhinane-Nimzatt. 240 habitants sont impliqués dans le fonctionnement de ces comités. Ils ont participé à un programme de formation spécifique pour renforcer leurs capacités sur les thèmes suivants : les techniques d'animation sociale et communautaire ; la gestion environnementale et sociale ; les techniques de gestion, d'entretien et de maintenance d'équipements sociaux de type communautaire ; l'initiation aux procédures de passation de marché. A la fin de chaque session, un manuel avec des outils adaptés a été remis aux participants afin de renforcer le leadership et le management des comités.

Graphique représentant la centralité du COLIGEP dans l'implication des collectivités locales et des communautés face aux risques climatiques.





REPRODUIRE L'EXPÉRIENCE DE CRÉATION DE COLIGEP AU NIVEAU NATIONAL

Le Guide pour la création des COLIGEP⁴

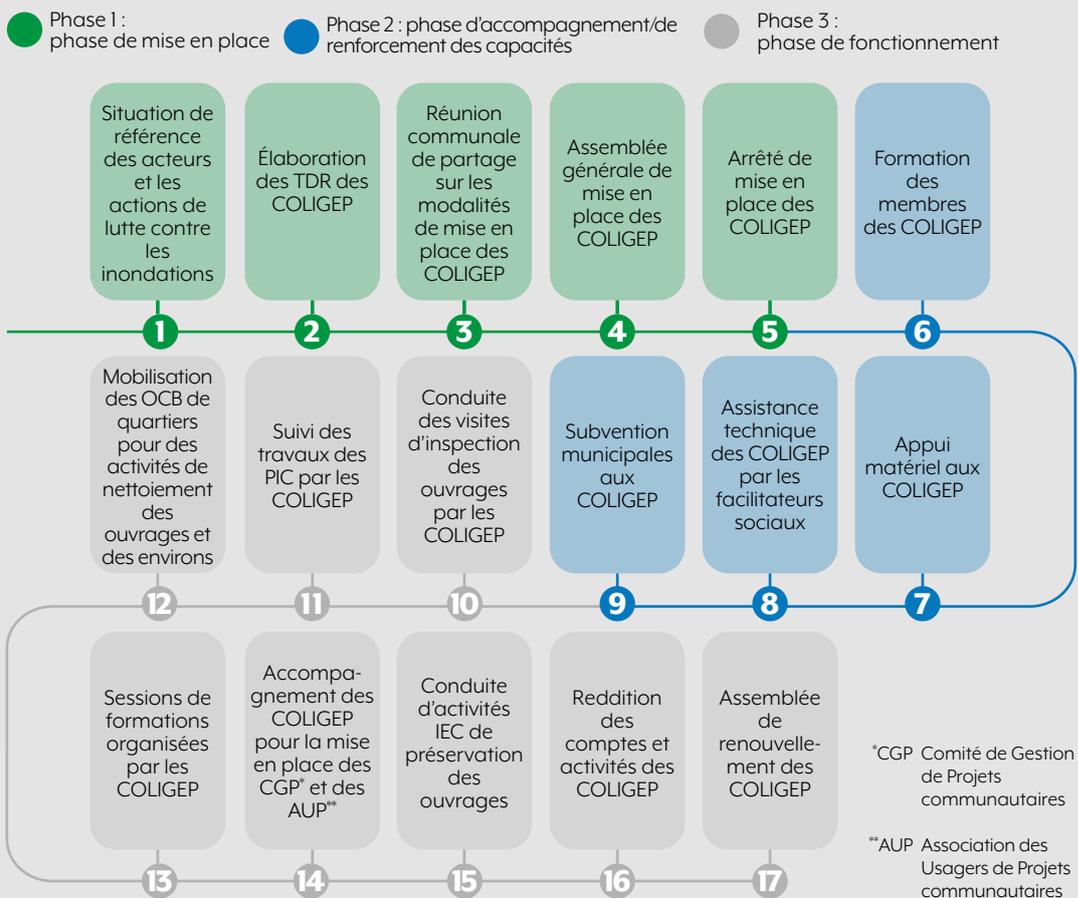


L'expérience de création des COLIGEP a été capitalisée dans un guide par l'équipe des facilitateurs sociaux mobilisés dans le cadre du PROGEP. Ce document s'adresse aux parties prenantes (acteurs institutionnels, acteurs communautaires, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, etc.) impliquées dans la lutte contre les inondations qui

souhaitent accompagner la mise en place de COLIGEP dans leurs collectivités territoriales.

Le guide est structuré en trois (3) parties : une partie consacrée aux éléments introductifs ; une partie traitant de l'expérience de mise en place des COLIGEP ; une dernière partie présentant des fiches pratiques sur la démarche de création des comités. Les annexes clôturent le guide avec des outils développés qui peuvent servir de modèle à des futures interventions.

Étapes de mise en place des COLIGEP avec le PROGEP



4 Le guide est disponible en téléchargement sur le site internet du PROGEP : www.adm.sn/progep



L'INGÉNIERIE SOCIALE AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL URBAIN

La stratégie IEC - Information, Éducation et Communication

La stratégie IEC, conçue en 2013, a permis, tout au long de l'exécution du PROGEP, de structurer, planifier et coordonner la mise en œuvre des actions et des outils de sensibilisation, d'information et de communication auprès des publics cibles identifiés : les acteurs institutionnels, les structures membres du Comité de pilotage du PROGEP, les comités départementaux de développement, les media, les conseillers municipaux et les populations de Pikine et de Guédiawaye (les ménages et les foyers, les personnes affectées par le projet, les groupes socioprofessionnels, les associations de lutte contre les inondations les organisations communautaires de base, les ONG intervenant dans la zone, les leaders d'opinion, les écoles et des daaras, etc.).

La stratégie IEC visait à faire connaître le PROGEP, le Plan Directeur de Drainage (PDD) et à harmoniser la compréhension de leurs objectifs par l'ensemble des parties prenantes. Tout particulièrement avant les travaux, la stratégie devait soutenir l'adhésion des populations aux objectifs et aux orientations du PDD. Durant les travaux, elle devait faciliter l'appropriation des ouvrages par les populations et après les travaux, contribuer à la pérennisation de la gestion, l'entretien et la maintenance de ces ouvrages et des aménagements.

Afin d'atteindre les divers publics cibles et les objectifs visés, un grand nombre de moyens ont été déployés pour faire passer les messages élaborés : écrits (flyers, programmes, ...); oraux (visites à domicile, réunions de concertation, réunions sectorielles, focus group, séances de sensibilisation, ...); audiovisuels (émissions radio, publiereportage, site web de l'ADM, ...). Ces moyens ont été combinés à l'organisation de cérémonies et d'événements communautaires pour en renforcer l'impact (séances de consultation médicale gratuite, cérémonies de distribution de moustiquaires imprégnées, dons de fournitures scolaires, etc.).

Deux leviers ont été utilisés pour inciter les communautés à s'impliquer et à adhérer au projet. D'une part, l'approche participative et interactive a été privilégiée afin que les habitants puissent prendre conscience des enjeux, saisir la portée des problèmes en les analysant et contribuer à la planification des actions. D'autre part, la mobilisation de « champions » charismatiques, a permis aux riverains de s'identifier aux travaux et aux facilitateurs sociaux de les responsabiliser dans la gestion et l'entretien des ouvrages.



Moussa Coulibaly dit « Père Bassin » Habitant de Wakhinane Nimzatt



Nous avons vécu des situations très difficiles dans le passé. Pendant les hivernages, on ne dormait pas. On regardait, préoccupés, le ciel et on devait faire des corvées pour sortir l'eau. Depuis la création des bassins, notre vie a changé complètement. Le bassin nous a beaucoup apporté : la paix, la tranquillité, la salubrité. On dort tranquillement maintenant.

Comme membre du COLIGEP de Wakhinane Nimzatt je participe à la surveillance du bassin, pour que les riverains ne jettent pas des ordures dans le site et je collabore à la maintenance du système en nettoyant les alentours des canalisations et du bassin. J'incite mes concitoyens à faire de même.

Mais pour assurer correctement sa mission, notre COLIGEP a besoin du soutien constant de la municipalité et de moyens pour fonctionner. Une nouvelle équipe, élue en suivant les modalités inscrites dans le statut, s'est installée au sein du comité. Deux grands défis l'attendent. D'un point de vue technique, il est nécessaire de trouver une solution pour la gestion des puisards collectifs ; du point de vue social, il est important de maintenir la mobilisation pour éviter la pollution du bassin, notamment en le préservant du problème des eaux usées, et de continuer à assurer la propreté des canaux.

Si la dynamique communautaire s'essouffle, le système de drainage court le risque de ne plus fonctionner correctement. Ce danger crée de grosses préoccupations car nous ne voulons pas retourner à la situation d'avant les travaux. »



LES CONTRATS DE VILLE, DES ACCORDS PARTENARIAUX CLAIRS POUR GUIDER LES INTERVENTIONS DU PROGEP DANS LES VILLES DE PIKINE ET GUÉDIAYAYE

Avant l'exécution des travaux pour la réalisation des interventions infrastructurelles (réalisation d'ouvrages et d'aménagements) et non-infrastructurelles (accompagnement institutionnel et social, IEC) des contrats de ville ont été signés entre l'ADM et les villes de Pikine et Guédiawaye.

Véritables accords partenariaux visant à améliorer la gestion des eaux pluviales et de l'espace urbain, ces contrats ont été indispensables pour fixer les engagements réciproques des deux parties, en termes notamment de financement et de dispositions organisationnelles, ainsi que d'exécution des mesures techniques, environnementales et sociales se rapportant aux investissements ciblés. Ils ont permis d'éviter toute contestation possible liée à l'exécution des interventions et d'assurer leur bonne exécution.

Les contrats de ville détaillaient les axes prioritaires d'investissement : la construction d'infrastructures primaires de drainage des eaux pluviales (canaux, bassins de stockage, stations de pompage, etc.) et les autres types d'aménagement (voiries, traitement paysager des abords des canaux et des bassins, espaces de détente et de loisirs, va-

lorisation économique, etc.). Ils fournissaient aussi les indications concernant l'appui institutionnel reçu par la Ville : l'élaboration des documents de planification (PDD, PUD) et la mise en œuvre des projets d'investissement communautaires.

Les contrats autorisaient d'une part l'ADM à intervenir dans le périmètre des Villes de Pikine et Guédiawaye, dans le cadre de la compétence générale des municipalités en matière de maintien de la salubrité publique et de la préservation de la sécurité des populations et de leurs biens. D'autre part, ils fixaient les engagements des collectivités dans les différentes phases par leur participation active à tout le processus de préparation, d'exécution et de suivi des travaux.

Un aspect important concernait la formalisation de l'engagement de l'ADM et de la Ville à assurer le respect des principes du développement durable et des procédures environnementales et sociales, conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et au Cadre de Politique de Réinsertion des Populations (CPRP) réalisés avant la réalisation des activités.



Moussa Coulibaly dit Pa Bassin, un des porte-paroles sélectionnés pendant une campagne de sensibilisation autour du bassin de rétention de Wakhinane Nimzatt

LEÇONS APPRIS

L'engagement est essentiel pour assurer la durabilité des ouvrages réalisés

Dans des contextes comme ceux de la zone périurbaine de Dakar où les ressources logistiques et financières sont limitées, l'attitude positive et proactive des communautés est un facteur essentiel pour permettre la construction et la pérennisation d'ouvrages structurants comme ceux réalisés par le PROGEP. Il est donc nécessaire de prévoir ces investissements non structurels pour faciliter la compréhension des enjeux, soutenir l'expertise locale et responsabiliser les communautés et les collectivités locales.

Impliquer toutes les parties prenantes

Le diagnostic préalable à la conception et la mise en œuvre de la stratégie d'IEC est essentiel pour avoir un cadre exhaustif des acteurs à mobiliser au niveau local. La faible implication de partenaires clés peut occasionner de gros retards ou des insuffisances dans l'exécution des travaux. Une attention particulière doit être donnée à l'implication de la main d'œuvre locale dans la réalisation des activités pour faciliter l'appropriation des ouvrages par les communautés.

Afficher une attitude transparente et responsable au cours des travaux

La réalisation d'investissements structurels dans des quartiers en difficulté engendre un nombre élevé d'attentes des populations vis-à-vis de l'intervention. Les faux-espoirs peuvent se révéler contre-productifs pour la réussite de l'initiative car l'adhésion des habitants au projet peut fléchir si les résultats sont décevants. Pour éviter ce risque, il est nécessaire que les administrateurs et les responsables des travaux expliquent clairement les objectifs du projet, la portée des réalisations et évitent de donner l'impression de pouvoir résoudre tous les problèmes des quartiers.

Se méfier du comportement opportuniste des acteurs politiques

La réalisation de ce type d'infrastructures à un fort impact au niveau communautaire. Il existe le risque que les politiciens s'approprient l'exécution des travaux pour soutenir leur campagne et promouvoir leurs activités. Cet effet opportuniste provoque des tensions dans les communautés et peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'avancement des travaux, l'appropriation et l'entretien des ouvrages. Il est donc important d'encourager un comportement responsable des acteurs politiques et de garder une approche technique des travaux pour éviter toute manipulation et toute récupération.



Mamadou Mansour DIAGNE

Délégué national et responsable des opérations d'ENDA ECOPOP



L'objectif d'ENDA-Ecopop et du cabinet MSA était double : faciliter l'engagement des acteurs institutionnels et des communautés et permettre la pérennisation de cette attitude. Pour ce faire, nous avons collaboré à la conception et mise en œuvre de la stratégie IEC, facilité la concertation entre parties prenantes, animé des réunions d'informations. Nous avons organisé la surveillance des travaux et la gestion des nuisances de façon collective. Nous avons coordonné la création des COLIGEP, des organes qui permettent de formaliser et de pérenniser la mobilisation citoyenne, et la réalisation des Projets d'investissement communautaires (PIC).

Le travail de facilitation a été mené tout au long du PROGEP, en amont, pendant et après la réalisation des travaux. La mobilisation a été énorme. Les efforts très importants et les résultats conséquents.

Les défis auxquels sont confrontées les zones périurbaines de Dakar restent sérieux. Mais les quartiers qui ont fait l'objet de travaux du PROGEP ont maintenant un capital communautaire important sur lequel il est nécessaire de continuer à investir. »

■ PERSPECTIVES

Reproduire l'expérience de facilitation sociale du PROGEP sur d'autres chantiers au Sénégal

L'importance que le PROGEP a dédiée à la facilitation sociale pour favoriser l'engagement des communautés doit être source d'inspiration pour l'exécution d'autres projets structurants dans le pays. Le guide⁵ de capitalisation thématique réalisé au cours du projet sur la mise en place des COLIGEP⁶, qui s'adresse aux acteurs nationaux susceptibles de développer ce type d'approche, facilitera le partage d'expérience.

Investir dans l'entretien préventif des ouvrages

Dans les quartiers concernés par le PROGEP, il existe aujourd'hui des moyens humains et des cadres de concertation pour éviter que les ouvrages réalisés

souffrent d'une excessive dégradation et de mal fonctionnement. Il est essentiel de ne pas dissiper les efforts investis, de poursuivre le soutien technique et financier à l'engagement communautaire et de soutenir la dynamique d'entretien préventif insufflée.

Soutenir l'expertise locale formée pour assurer la résilience des communautés

La disponibilité des ressources humaines formées sur la lutte contre les inondations et la gestion des risques climatiques au sein des OCB des quartiers est un atout sur lequel investir. Il est nécessaire de continuer à renforcer les capacités de ces acteurs en les impliquant dans d'autres projets et programmes, au-delà même du PROGEP, visant la gestion urbaine durable. Ceci créera des synergies d'actions et capitalisera les investissements sociaux réalisés.



Réunion de partage d'information entre l'ADM et les membres du COLIGEP de Djidah Thiaroye-Kaw autour d'un bassin de rétention des eaux pluviales de la commune

5 Le guide est disponible en téléchargement sur le site internet du PROGEP : www.adm.sn/progep

6 Voir l'encadré d'approfondissement « Guide à la réalisation des COLIGEP »



RÉFÉRENCES

- Guide pratique de mise en place d'un Comité local fonctionnel pour lutter contre les inondations. Cas des Comités Locaux d'Initiative pour la Gestion des Eaux Pluviales et l'adaptation au changement climatique (COLIGEP), ADM, 2019
- Plan de communication pour la vulgarisation du plan directeur de drainage et de la phase 1 du PROGEP, ADM, 2013
- Contrat de ville de Pikine, 2012
- Contrat de ville de Guédiawaye, 2012
- Fiche d'expérience « Plan de communication pour la vulgarisation du PDD et de la phase 1 du PROGEP », ADM, 2019

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), mis en œuvre par l'Agence de Développement Municipal (ADM), constitue une des composantes du Plan Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLI). Il est financé, pour un coût global de 121,3 millions USD (60,65 milliards FCFA) par l'État du Sénégal, avec le concours technique et financier de la Banque Mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds Nordique de Développement (FND).

Ce projet de développement urbain, d'une durée de 7 ans (2012-2019), vise à réduire les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar (Pikine et Guédiawaye) et à promouvoir les pratiques de gestion durable des villes dans les zones urbaines sélectionnées (Saint-Louis et Diamniadio). Il se propose de trouver des solutions durables à travers une approche intégrée reposant sur une combinaison de réponses infrastructurelles et non-infrastructurelles.

L'Agence de Développement Municipal (ADM)

L'ADM, entité chargée de piloter la mise en œuvre, entre autres, du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), a été créée en 1997, par une volonté commune de l'État et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS). Elle a été mise en place dans le contexte de la réforme dite de régionalisation de 1996, dans le but de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement local au Sénégal. Partenaire de référence

des territoires, l'ADM travaille, conformément à son Plan stratégique, au renforcement de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur gouvernance. À cet effet, elle se propose de contribuer au renforcement des capacités stratégiques, financières, administratives et techniques des collectivités territoriales. L'ADM concourt à la maîtrise de l'information territoriale et facilite également la coopération entre territoires et la promotion de l'intercommunalité.

Cette publication fait partie d'une série de notes réalisées dans le cadre de la capitalisation des acquis et des leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP). La présente note de capitalisation et les publications mentionnées sont disponibles à l'adresse suivante : www.adm.sn/progep